

Questions orales

Depuis janvier 1989, le gouvernement et moi attirons l'attention des gouvernements de la Communauté européenne, du Portugal et de l'Espagne, et du monde entier sur cette situation. Nous poursuivons nos efforts.

Nous félicitons ceux qui ont entrepris cette manifestation. J'ai écrit aux pêcheurs pour leur faire part de mon appui et je leur ai aussi fait parvenir une preuve tangible de cet appui, une aide qui facilitera la vie des équipages à leur retour aux ports. Je suggère à mon collègue d'en faire autant.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je voudrais dire au ministre qu'il pourrait faire quelque chose de très simple que le gouvernement refuse de faire, et c'est de signer cet accord international qui reconnaîtrait notre compétence dans cette région.

Mme Copps: Vous n'avez pas encore signé la Convention sur le droit de la mer.

M. Chrétien: Et je dis au ministre que le gouvernement devrait signer ce document. Je lui demande s'il sait qu'en 1971, nous avons été les seuls à reconnaître le danger de la pollution dans l'Arctique et que nous avons adopté unilatéralement une loi du Parlement pour étendre notre compétence sur les eaux de l'Arctique. Depuis, la communauté internationale a reconnu que nous avons eu raison.

Si le gouvernement faisait la même chose aujourd'hui au sujet de la morue aux extrémités des Grands bancs, la communauté internationale reconnaîtrait que nous faisons ce qui doit être fait pour protéger les stocks non seulement pour les pêcheurs canadiens, mais pour ceux du monde entier.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'admets qu'en 1971, le gouvernement a décidé d'étendre notre secteur de compétence pour lutter contre la pollution dans les eaux arctiques. Lorsque cela a été fait, aucun autre pays n'avait de bâtiment dans ces eaux. Le seul pays susceptible d'être touché, c'était les États-Unis. Nous leur avons parlé et nous avons conclu une entente pour qu'ils ne s'opposent pas trop vigoureusement à notre initiative.

Cette situation n'est pas comparable à la situation actuelle où beaucoup de pays ont déjà des navires hauturiers qui pêchent dans la zone visée. Les deux situations ne sont pas comparables. Mais je rappelle au député qu'en 1972, son gouvernement a signé un traité cédant à

la France des droits de pêche à l'intérieur des eaux canadiennes sans aucune limite de temps. Nous subissons encore aujourd'hui les conséquences du traité de 1972. En 1977, le gouvernement du député signait avec la Communauté européenne un traité lui donnant le droit de pêcher des milliers de tonnes de morue dans nos eaux, jusqu'à ce que nous lui enlevions ce droit en 1987.

Donc, si j'étais lui, je ne me citerais pas en exemple avant d'avoir bien vérifié les faits.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que l'honorable ministre montre son ignorance. La réalité, que cela lui plaise ou non, c'est que les Français possèdent des droits territoriaux dans le golfe, ce qui n'est pas le cas des Portugais, ni des Espagnols. Je demande donc au ministre de prendre ses responsabilités afin de conserver cette ressource qui se trouve à l'intérieur du territoire canadien. Au moment où je parle au ministre, les pêcheurs canadiens ne peuvent même pas pêcher la morue, puisqu'il y a 95 bateaux étrangers qui subtilisent les stocks que les Canadiens ne pourront retrouver cet été?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous devons tenir compte du contexte. Les navires étrangers prennent de la morue et d'autres espèces dans les eaux situées au-delà de la limite des 200 milles et, pour autant que je sache, aucun pays ne reconnaît pour l'instant qu'un État côtier puisse faire valoir ses droits en matière de pêche à l'intérieur de sa zone économique de 200 milles.

Nous avons saisi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement d'une résolution à cette fin qu'appuient quarante autres États et nous exerçons des pressions vigoureuses en ce sens, comme il convient de le faire. Si nos efforts n'aboutissent pas à des résultats concrets, nous envisagerons alors d'autres voies à suivre.

Entre-temps, je rappellerai à mon collègue qu'en 1982, son gouvernement avait alloué à la Communauté européenne 8 000 tonnes de nos stocks de morue non excédentaires dans la zone 2J3KL, 6 500 tonnes de morue dans la zone 2GH et 7 000 tonnes de calmar. Nous avons de la chance qu'il y soit resté quelque chose une fois son gouvernement a été évincé du pouvoir en 1984. Et le